



## Attestation de témoignage

-----  
Par Fredou

Bonjour,

Une personne a fait une fausse attestation de témoignage contre moi, elle est fausse car l'huissier qui a fait un constat est en totale contradiction avec ce témoignage.

A votre avis est ce que je peux me retourner contre cette personne, au minimum qu'elle me fasse des excuses écrites?

-----  
Par stepat

Bonjour,

Difficile de vous répondre sans plus de détail sur l'objet du témoignage et à qui il était destiné ( employeur, action en justice, garde d'enfants , etc...)

-----  
Par Fredou

Histoire de droit de passage, le témoin à dit qu'il y avait un accès par un point A alors que l'huissier à constaté qu'il n'y avait aucun accès via le point A vu qu'il y a un ravin

-----  
Par stepat

Ce témoignage a été produit dans quelle procédure et devant quelle juridiction ?  
Ce témoignage vous a-t-il porté préjudice et lequel ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Qu'un huissier constate à un moment précis qu'il n'y avait pas d'accès ne veut dire qu'une personne ne puisse pas affirmer le contraire, à un autre moment .

Par de là ...